

Collège des Médecines Douces du Québec



Demande d'Annulation d'Inscription

Demande d'annulation d'inscription

Nom complet _____ #d'étudiant _____

Adresse e-mail _____

Téléphone maison: _____ Travail _____

Je suis inscrit à _____ (code) - _____ (nom)

Je désire arrêter à l'étape # _____ (code) _____ (nom)

Veuillez me créditer les modules non débutés.

Motif de l'annulation : _____

___ Pour l'annulation, je joins les frais de (50\$CDN, 30US\$, 40 Euros)

___ Je joins également le montant du solde des frais de scolarité de _____

___ Je joins également le montant des frais supplémentaires de _____

___ Veuillez m'indiquer le solde de mon compte

___ À ma connaissance, tous mes frais sont payés et je désire procéder à la fermeture immédiate de mon dossier.

Veuillez signer, joindre les pièces manquantes et retourner la présente formule.

Signature: _____ Date: _____

Évitez la mention "Échec": Si vos paiements sont à jour, le CMDQ pourra procéder à la fermeture du dossier, vous émettre le reçu pour vos impôts et une attestation ou diplôme pour les cours ou modules complétés. Également, si vos paiements sont à jour, nous conservons le dossier un an en cas de reprise.

Responsable : _____ **Date de réception :** _____

**Garder une copie et postez cette feuille à CMDQ, 1120 rue Bélanger Est -
Montréal, Québec - H2S 2H3**

Rappel des règlements du CMDQ

- 9.1 Annulation de demande d'admission avant le début des cours

L'étudiant peut annuler sa demande d'admission par lettre simple ou recommandée au plus tard dans les dix jours suivants la réception de sa formule de validation. Dans ce cas, le CMDQ devra rembourser toutes les sommes payées, à l'exception des frais d'ouverture de dossier, dans les 30 jours suivants la réception de la lettre d'annulation.

- 9.1.2 Date de début des cours

En formation par correspondance, la date de début des cours est celle de la date de confirmation d'admission plus 15 jours.

- 9.2 Annulation d'inscription à un Programme

Après la date de début des cours, le statut de l'étudiant devient actif et celui-ci est responsable du paiement des frais pour l'étape (module) débutée même si celle-ci n'est pas complétée.

- 9.3 Annulation d'inscription à un cours ou un thème

Après la date de début des cours, l'étudiant peut annuler son inscription mais doit assumer la totalité des frais de scolarité du thème ou du cours pour lequel il s'est inscrit.

- 9.4 Les remises (voir 8.1 à 8.3) ne sont pas valides lorsque l'étudiant abandonne sa formation dès la première année.
- 9.5 Toute demande d'annulation, après la date de début des cours, comporte des frais de fermeture de dossier (voir 7.1).
- 9.6 Le Collège envoie un reçu pour déduction et/ou crédit d'impôt en février de chaque année.